

DEMANDE DE CONVENTION DE STAGE

A RETENIR

- La convention de stage définit les conditions du stage et les garanties dont vous bénéficiez en tant qu'étudiant. Elle est **obligatoire** et indispensable.
- Les démarches doivent être effectuées **AVANT** le début du stage (au moins deux semaines avant et au moins 5 semaines pour un stage dans un pays reconnu « à risque »). Si vous avez déjà commencé le stage, la convention de stage ne sera datée qu'à la date de saisie de votre convention.
- Le stage ne doit pas aller au-delà du **30 septembre** de l'année en cours.
- En cas de stage à l'étranger, **vérifiez si le pays est classé « à risque »** en consultant le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>. Les conventions pour les stages dans les pays classés par le MEAE en zone « jaune » doivent être signées par le Président de l'Université de Strasbourg et non à l'IEP (délai plus long). Les stages dans les pays classés en zone **« orange » et « rouge »** seront **refusés**.
- La saisie de la convention doit se faire sans interruption donc collectez toutes les informations nécessaires avant de commencer. Si vous êtes en **Master 2**, il est obligatoire d'avoir défini toutes les modalités pédagogiques du stage avant de faire une demande de convention de stage en ligne. **Prenez contact avec votre responsable de master avant d'effectuer la demande.**

CREATION DE VOTRE CONVENTION

- **Connectez-vous** à votre environnement numérique et social de travail (ERNEST) : <https://ernest.unistra.fr/>. Après identification, cherchez dans la barre de recherche « Pstage » afin de saisir votre convention dans la rubrique « Conventions de stage » - « Créer une convention ».
 - **Recherchez votre organisme d'accueil** via sa raison sociale (son nom) ou son numéro SIRET. Si vous ne le trouvez pas, vous pouvez le créer. Remplissez ensuite tous les autres champs en veillant à ne pas faire d'erreur dans le nom de votre tuteur(trice) de stage et le représentant de l'entreprise.
 - **Calculez le nombre total d'heures de stages** en utilisant cet outil : <https://calculis.net/nombre-de-jours>
- Vous pouvez prévoir des périodes d'interruption, une présence éventuelle le samedi ou dimanche. La durée doit être de **6 mois maximum ou 924h dans la même structure** pour les stages en France et à l'étranger.
- Indiquez le montant de la gratification : **au-delà** de deux mois (consécutifs ou non) et au moins **44 jours ou 308h de présence**, le stage en France est obligatoirement gratifié 3.75 € net de l'heure au minimum.
 - Indiquez un **enseignant référent** : en 1A, 2A et 4 A, choisir Gabriel Eckert, Directeur (le bureau des stages vous affectera un autre enseignant ensuite). Pour les étudiants en Master 1 et 2, indiquez le nom de votre responsable de master.

VALIDATION DE VOTRE CONVENTION

- **Vérifiez très attentivement tous les éléments avant validation** car vous ne pourrez plus rien modifier ensuite. Tout changement devra être effectué par le bureau des stages. **Ne créez surtout pas de nouvelle convention** mais adressez votre demande à : stages-iep@unistra.fr

- Après vérification, **le Bureau des Stages valide votre demande de convention** et vous l'envoie par mail en format pdf dans un délai de 3 jours environ pour signature par votre organisme d'accueil et par vous-même. **La signature du directeur et de votre enseignant référent sera traitée ensuite par le bureau des stages et vous n'avez pas besoin de vous en charger.**

- Demandez à votre assurance habitation une **attestation de responsabilité civile** (document obligatoire pour tout stage) pour transmission à votre organisme.

Pour tout changement en cours de stage (interruption, prolongation...), vous devez saisir un avenant à votre convention initiale via votre ERNEST